

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Myriam PISANO.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN.

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Marie Lise Lhomet à Josette BESSE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Dominique TRELA est désigné.

### **2017-08-06 Service Assainissement Collectif-Décision Modificative n°2** *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2017 du service Assainissement.

Les crédits sont insuffisants pour le compte 6215 permettant la refacturation des frais de personnel. Il est nécessaire d'inscrire 2 000 euros de dépenses en fonctionnement (chapitre 012 compte 6215 ; + 2 000 euros) et diminuer les crédits de 2 000 euros en fonctionnement (chapitre 011 compte 6061 ; - 2 000 euros).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-6215	0	2 000,00 €	0	0
D-023	- 2 000,00 €	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	

<b>90053</b>	<b>Communauté de Communes du Sud Territoire</b>	<b>DM n°2 2017</b>
Code INSEE	Assainissement Collectif (61303)	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Decision Modificative N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie..)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le

Recevoir

ID : 090-249000241-20171207-2017\_08\_06-BF

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :**

- d'approuver la Décision Modificative n°2 du budget 2017.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 DEC. 2017

Le Président,



Le Président,



